

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 14 novembre 2023

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>	L'an deux mille vingt-trois le Quatorze du Mois de Novembre							
<b>DEPARTEMENT du CANTAL</b>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	20		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
23	23	20						
Date de la convocation : 16 octobre 2023								
Date d'affichage : 16 octobre 2023								
Vote : Pour : 20								
Contre : 0								
Abstention : 0								
	<b>Présents :</b> Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE, Magali CRAUSER, Ghislaine FAYON-BOUCHARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Roland VIDAL, Béatrice THOMAS, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Véronique BOREL, Alain BARRES							
	<b>Présents par procuration :</b> Pierre JUILLARD donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Ghislaine FAYON-BOUCHARD.							
	<b>Absent :</b> Annie COUDERC, Béatrice CHEVALLET, Félix ROCHE							
	<b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE							

**OBJET : OPERATION FACADES – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION – ANNULE ET REMPLACE**

Vu la délibération du 04 Mai 2022 approuvant le règlement « Opération Façades cœur de ville 2ème tranche » ;

Vu la délibération du 5 septembre 2022 attribuant une subvention à la copropriété CHARBONNIER-CONQUET de 4 372.80 € ;

Monsieur le Maire indique que Madame CHARBONNIER a vendu ses biens à Monsieur CHANAT et Madame COUSIN. Il est proposé d'attribuer une nouvelle subvention aux nouveaux propriétaires pour les travaux de façade du rez-de-chaussée du bâtiment.

Le coût des travaux HT est de 2 427,00 €, la subvention municipale proposée est de 485,40 €. Les crédits sont provisionnés en remplacement de ceux prévus pour les travaux de Madame CHARBONNIER.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/11/2023 015-200071702-20231114-DE_2023_111-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE le versement de la subvention de 485.40 € pour Monsieur CHANAT et Madame COUSIN sous réserve du respect du règlement des opérations façades.
- **PRECISE QUE** le versement de la subvention interviendra à l'achèvement des travaux ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au budgets primitif 2023 opération 172 Cœur de ville, chapitre 20 Subventions d'équipements versées, article 20422 ;
- **ANNULE ET REMPLACE** l'attribution de la subvention à la copropriété CHARBONNIER-CONQUET dans la délibération du 5 septembre 2022.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

RF Sous préfecture de Saint Flou
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/11/2023 015-200071702-20231114-DE_2023_111-DE